

L'ACS appelle à voter oui au projet EFAS et constitue sa nouvelle vice-présidence

La conseillère nationale et conseillère communale de Bulle (FR) Marie-France Roth Pasquier et Jörg Kündig, maire de Gossau (ZH), forment la nouvelle vice-présidence de l'Association des Communes Suisses (ACS). Suite à leur nomination par le comité de l'association, la présidence de l'ACS est à nouveau au complet avec le président ainsi qu'un vice-président alémanique et une vice-présidente romande. Lors de sa séance du 24 septembre 2024, le comité a par ailleurs décidé de recommander le oui lors de la votation du 24 novembre 2024 concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (financement uniforme des prestations de santé EFAS).

Le comité de l'Association des Communes Suisses a nommé aujourd'hui à Berne les membres de sa vice-présidence pour la période 2024-2028: la conseillère nationale fribourgeoise et conseillère communale de Bulle **Marie-France Roth Pasquier**, élue au sein du comité lors de l'assemblée générale ordinaire en juin dernier, devient nouvelle vice-présidente. Elle remplace Claudine Wyssa qui s'est retirée en juin. Le mandat de l'ancien vice-président **Jörg Kündig**, maire de Gossau (ZH), a quant à lui été renouvelé. La **présidence de l'association avec le conseiller aux Etats glaronnais et président de l'association Mathias Zopfi est ainsi à nouveau au complet.**

Le comité de l'association a par ailleurs décidé d'appeler à **voter oui au financement uniforme des prestations de santé ambulatoires et stationnaires (EFAS)**. L'ACS s'engage en faveur d'un oui dans les urnes et d'une mise en œuvre rapide car le projet EFAS approuvé par le Parlement pose la première pierre d'un nouveau système de santé. Toutes les prestations de santé seront à l'avenir financées solidairement selon une même clé de répartition, qu'elles soient ambulatoires, hospitalières ou dispensées en EMS. Cela permettra de décharger les communes qui, dans de nombreux cantons, doivent supporter dans une large mesure l'évolution des coûts. Le projet EFAS avec intégration des soins accélère le transfert vers le secteur ambulatoire et renforce la coordination des soins. De fausses incitations dans le système sont ainsi supprimées et des traitements inutiles évités.

Les autres objets soumis en votation le 24 novembre (l'arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales ainsi que les modifications du code des obligations) ne concernent pas les communes au niveau institutionnel. Le comité de l'association a donc décidé de renoncer à donner des mots d'ordre sur ces objets.

Contact:

Mathias Zopfi, président de l'ACS, tél. 079 249 19 22

Marie-France Roth Pasquier, vice-présidente de l'ACS, tél. 079 345 00 35

Jörg Kündig, vice-président de l'ACS, président de l'Association des présidences de commune du canton de Zurich, tél. 079 412 58 61